

CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 août 2025

PRESENTS (11) : MM. TARDIEU, BESSON-FAYOLLE, BOULAT, COUZON, CUISNIER, DAMIZET, GRANOTTIER, MARAS, SEIVE, SOUBEYRAND, THIVILLIER

ABSENTS EXCUSES (6) : Mesdames JAGOT, EVERETT, MAYOLLET, VINCENT Messieurs REY, OLLIER

Mr Rey donne pouvoir à Mme CUISNIER

Secrétaire de Séance : Françoise BOULAT

Puis il procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le maire demande s'il y a des observations au procès-verbal de la séance du 26 mai 2025.

1-Demande de subvention pour réaliser l'étude thermique de l'école ALPHONSE DAUDET

Mr DAMIZET Ludovic, adjoint à l'urbanisme est invité à prendre la parole pour présenter le projet.

Dans le cadre de sa politique énergétique et environnementale, la commune souhaite engager une **étude thermique** concernant l'Ecole Alphonse DAUDET.

Cette étude a pour objectif de :

- réaliser un diagnostic précis des performances énergétiques actuelles,
- identifier les travaux nécessaires pour améliorer l'efficacité énergétique,
- évaluer les coûts et les économies d'énergie attendues,
- préparer les dossiers de financement et subventions pour d'éventuels travaux de rénovation énergétique.

Le coût prévisionnel de l'étude préliminaire est estimé à 3960€ HT

Le coût prévisionnel de l'étude complète de maîtrise d'œuvre est estimé à 9480.00 € HT

La commune souhaite solliciter l'aide financière de [nom de l'organisme financeur : Région, Département, Etat afin de réduire la charge financière du projet.

A l'issue de cette présentation, des échanges ont lieu.

Mme BESSON FAYOLE Corinne, 1 ère adjointe, interroge sur le manque d'information intégrant toutes les normes spécifiques de l'usage du bâtiment : école.

Mr DAMIZET Ludovic répond que la demande sera demandée à l'entreprise qui réalisera l'étude

Où cet exposé

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** le principe de réaliser une étude thermique sur l'école publique Alphonse DAUDET.
- **Autorise** le Maire à solliciter toutes subventions possibles auprès des financeurs,
- **Autorise** le Maire à signer tout document s'y rapportant,

2- Demande de subvention pour l'extension du cimetière

Le cimetière communal, bien qu'une première extension ait été effectuée, nécessite un nouvel agrandissement.

Le bureau d'études SICC VRD a été choisi en qualité de maître d'œuvre. Sa proposition s'établit à 6 450 € HT, soit 7 740 € TTC et comprend le suivi de la réalisation des travaux.

Au préalable, un relevé topographique a été mandaté au cabinet ALTILI TOPO, pour un montant de 390 € HT.

Il convient d'une part d'approuver les éléments ci-dessus et d'autre part, d'autoriser monsieur le Maire à lancer la consultation pour la partie travaux.

Enfin, une subvention peut être obtenue auprès du Département dans le cadre de l'enveloppe territorialisée.

Seule une étude sera réalisée pour le moment.

Ouï cet exposé

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

3- Participation de la mairie pour l'école St Joseph

Monsieur le Maire rappelle que la Commune verse une participation pour les enfants de la commune fréquentant l'école privée, à hauteur de 655 € par enfant.

Il avait été décidé de revoir cette participation pour la rentrée prochaine, dans la mesure où, au niveau départemental, la moyenne est supérieure.

Il propose donc de porter ce montant à 750 € par enfant. Une revalorisation annuelle pourra être envisagée.

- **DECIDE** de porter la participation financière à l'école privée à 750 euros par enfant de la commune, à compter de cette année scolaire 2025/2026.

Ouï cet exposé

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

4- Augmentation de la cantine

En raison d'une augmentation des repas chez le prestataire, il est proposé une augmentation du prix des repas de 0.10 €, soit la grille suivante :

Tranches quotient familial	Tarif
1 : 0 à 999 €	1 €
2 : 1000 à 1999 €	4,70 €
3 : > 2000 €	4,80 €
4 : Refus de communiquer le quotient familial	4,80 €
5 : Hors commune	5,20 €
Pénalité pour les repas sans réservation ou hors délai, pour annulation hors délai sans justificatif	Coût du repas + 4,33 €

Où cet exposé

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'augmenter le prix du repas de 0.10 cts à compter du 1^{er} septembre 2025.

5- Délibération La Grand-Croix : Participation de la halle des Sports de la Grand Croix

ANNULE

6-Délibération Ecole de musique : Convention reconduction des participations

Monsieur le Maire explique, que la commune de GRAND-CROIX, par l'intermédiaire de son Conservatoire, propose d'assurer un enseignement musical spécialisé auprès des administrés, enfants et adultes, de la commune de CELLIEU notamment.

La commune de Grand-Croix a adressé un avenant, n° 30, ayant pour but de reconduire pour l'année 2025/2026 la participation de la commune de Cellieu dont le montant s'élèvera à 75 € par élève et la participation annuelle par élève à l'éveil musical à hauteur de 5€ ainsi que la liste des enfants de la commune inscrits au conservatoire.

Où cet exposé

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Monsieur le Maire rappelle la convention passée avec la société protectrice des animaux de Brignais. Il indique qu'il convient de renouveler cette dernière, pour l'année 2026-2027.

Le montant de ce service s'élève à 1031.40 € pour l'année 2026 et l'année 2027. (0.60€ par habitant)

Ouï cet exposé

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de renouveler la convention à intervenir avec la SPA de Brignais, pour l'année 2026 et l'année 2027 et pour un montant de 1 031.40 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.
- **DIT** que ce montant sera inscrit au budget 2026 et 2027.

8- Présentation rapports du SIARG

1 – BUDGET :

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à

31 420.81 € et le montant des recettes à **30 774 €** soit un déficit de **622.81€ pour l'exercice 2024 mais un résultat cumulé de 8 674,00€.**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **7 810.60 €** correspondant au l'installation de panneaux patrimoniaux et l'achat de balises pour la partie Rhone du sentier de l'aqueduc.

2– ACTIONS :

a) Sentier de l'aqueduc

La partie Loire a été balisée en totalité et a été inauguré le 27 avril 2024.

La partie Rhône est en cours de reprise du balisage qui a commencé en 2024. La fin de ce travail est prévue pour 2025 avec la réalisation et l'impression d'un livret similaire à la Loire.

b) Projet de numérisation 3d du tunnel de Fontanes Saint Martin La plaine

Le projet initié en 2023 est en cours de finalisation, mais toujours en attente de validation du projet global par l'ARAIRE.

Les autorisations auprès des propriétaires concernées par le projet autour du tunnel de Fontannes ont été obtenu et transmises à la DRAC.

c) Panneaux patrimoniaux

Différents panneaux ont pu être installés en 2024 Saint Martin la Plaine inauguré le 14 décembre, le Pont du Janon (inauguration à venir le 5 avril).

Différents panneaux ont été initiés sur fin 2024 Valfleury, Cellieu, Genilac.

d) Cloutage

La commune de Mornant a souhaité initier un projet de cloutage pour signaler l'aqueduc sur la partie voirie de la commune.

L'installation de ces clous a été faites par les services techniques de la ville de Mornant.

9- Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire propose les écritures suivantes sur le budget principal de la Commune, qui constitue la décision modificative n°2 du budget 2025.

- Dépenses de fonctionnement
 - Chapitre 67, article 673 – titres annulés sur exercices antérieurs : + 2 194 €
 - Chapitre 011 – article 615221 – entretien bâtiments : - 2 194 €

Ouï cet exposé

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

10

Affaires diverses

Reboisement d'une parcelle de la commune environ 120 arbres, un système de parrainage sera mis en place.

Fin de séance 21h15

